

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Délibération n°2026.02.036.B

Réalisation des diagnostics amonts pour la recherche et la réduction/suppression des micropolluants présents sur les bassins de collectes des stations d'épuration d'Angoulême (Frégeneuil) et de Fléac (les murailles) – Demande de subventions auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne

LE VINGT SIX FÉVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 20 février 2026

Secrétaire de Séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michel GERMANEAU à Dominique PEREZ, Isabelle MOUFFLET à Thierry HUREAU,

Excusé(s): Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_36B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.036.B**

Rapporteur : Monsieur HUREAU

RÉALISATION DES DIAGNOSTICS AMONTS POUR LA RECHERCHE ET LA RÉDUCTION/SUPPRESSION DES MICROPOLLUANTS PRÉSENTS SUR LES BASSINS DE COLLECTES DES STATIONS D'ÉPURATION D'ANGOULÊME (FRÉGENEUIL) ET DE FLÉAC (LES MURAILLES) – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20103 -2) FLEUVE ET COURS D'EAU]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité, Protection et restauration des écosystèmes
ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles, Formation et information environnementales
ODD 14 : Pollutions marines, fluviales

Lors des campagnes de recherche de la présence de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux traitées des stations d'épuration d'Angoulême et de Fléac réalisées en 2017/2018 et en 2022, plusieurs substances significatives ont été identifiées (selon la note technique du 24 mars 2022 du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire).

GrandAngoulême doit à présent initier les diagnostics vers l'amont, afin de répondre à la réglementation (courriers reçus de la Direction départementale des Territoires en ce sens) et définir les provenances possibles de ces substances (industriels, artisanat, domestique, pluvial, autres établissements, agricole, santé, services techniques des collectivités, etc.).

Ces études amèneront à des plans d'action visant à la réduction/suppression des substances identifiées.

Les diagnostics vers l'amont se déroulent en trois étapes :

- **Etape 1** : analyse du réseau de collecte et du territoire : approche cartographique ;
- **Etape 2** : identification des émissions de substances ;
- **Etape 3** : plan d'actions.

Les études seront réalisées sur l'année 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_36B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

Le coût prévisionnel de l'étude par bassin de collecte d'une station est estimé à 20 000 € HT, soit 40 000 € HT pour les stations d'Angoulême (Frégeneuil) et de Fléac (Les Murailles). L'Agence de l'Eau Adour Garonne pourrait subventionner ces études.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation des diagnostics vers l'amont des stations d'épuration d'Angoulême et de Fléac.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer les documents afférents à cette demande.

D'IMPUTER les recettes au budget assainissement, chapitre 74.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_36B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026